

Sebourg, le 05 septembre 2023

Le Maire de la Commune de SEBOURG,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'il appartient de prendre les mesures pour sécuriser et faciliter le marché paysan, qui se déroulera le vendredi 08 septembre 2023, sur le parking de la place de l'Eglise,

ARRETE :

Article 1 : La circulation et le stationnement seront interdits de 12h00 à 20h00 sur le parking de la Place de l'Eglise.

Article 2 : Les dispositions édictées au présent arrêté entreront en vigueur dès la pose de la signalisation.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de Gendarmerie de Valenciennes ;
- Monsieur le Commandant du Centre Principal de Secours et de Lutte contre l'Incendie de Valenciennes.

Publié sur le site Internet
le 06.09.2023



Le Maire de Sebourg,
Bruno CELLIER